



Comprendre le monde,  
construire l'avenir®

## Élections du 3 avril 2012

### CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

### SECTEUR DE FORMATION : DROIT

### COLLEGE : A - Professeurs et Autres Personnels Assimilés

#### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD

vu les articles L 712-1 à L 712-2, L719-1 à L719-2 et L 953-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 85.59 du 18 janvier 1985 modifié ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Sud 11 ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement

#### Les dits procès-verbaux faisant apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir :	<b>1</b>
Nombre total d'inscrits :	38
Nombre total de votants :	27
Nombre total de bulletins nuls :	2
Nombre total de suffrages exprimés :	25

#### ONT OBTENU

DESIGNATION DES LISTES	NOMBRE TOTAL DE VOIX
Université publique et responsable	25

Considérant que le quotient électoral est de : 25

Il convient d'attribuer :

**le siège à la liste Université publique et responsable**

**DECIDE**

**Article 1er** : est proclamée élue :

**VOISIN Colette**

**Article 2** : la directrice générale des services de l'Université Paris-Sud est chargée de l'exécution de la présente décision qui peut être contestée au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Fait à Orsay, le 5 avril 2012



PRÉSIDENCE  
Bâtiment 300  
91405 ORSAY cedex

Professeur GUY COUARRAZE